CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E5224** **VALABLE JUSQU'AU** **01/12/2026**

ÉDITÉ LE 27/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1997

Raison sociale : PARPAIOLA

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 17/12/2012

Capital : 200 000

ZI LAVIGNE
10 LOT HERMES
31190 AUTERIVE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE

Siret : 411 866 353 00021

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 0028502

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 293312

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 293312

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 05 61 50 60 21 **Fax :** 05 61 50 08 79

Portable : 06 80 03 65 53

Responsabilité légale :
PARPAIOLA JEAN-LUC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : sandrine@parpaiola.com

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 669 401 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1311	Terrassements - fouilles (Technicité courante)	15	25/09/2024
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	15	25/09/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/10/2025 11:02

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025